



Villes-sur-Auzon



Un Territoire Engagé pour la Nature
Capitale Régionale de la Biodiversité 2019



Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux

35 communes

5 collectivités adhérentes

88 000 habitants

91 600 ha

Création : **28/07/2020**

55^e PNR de France

9^e PNR de la Région SUD

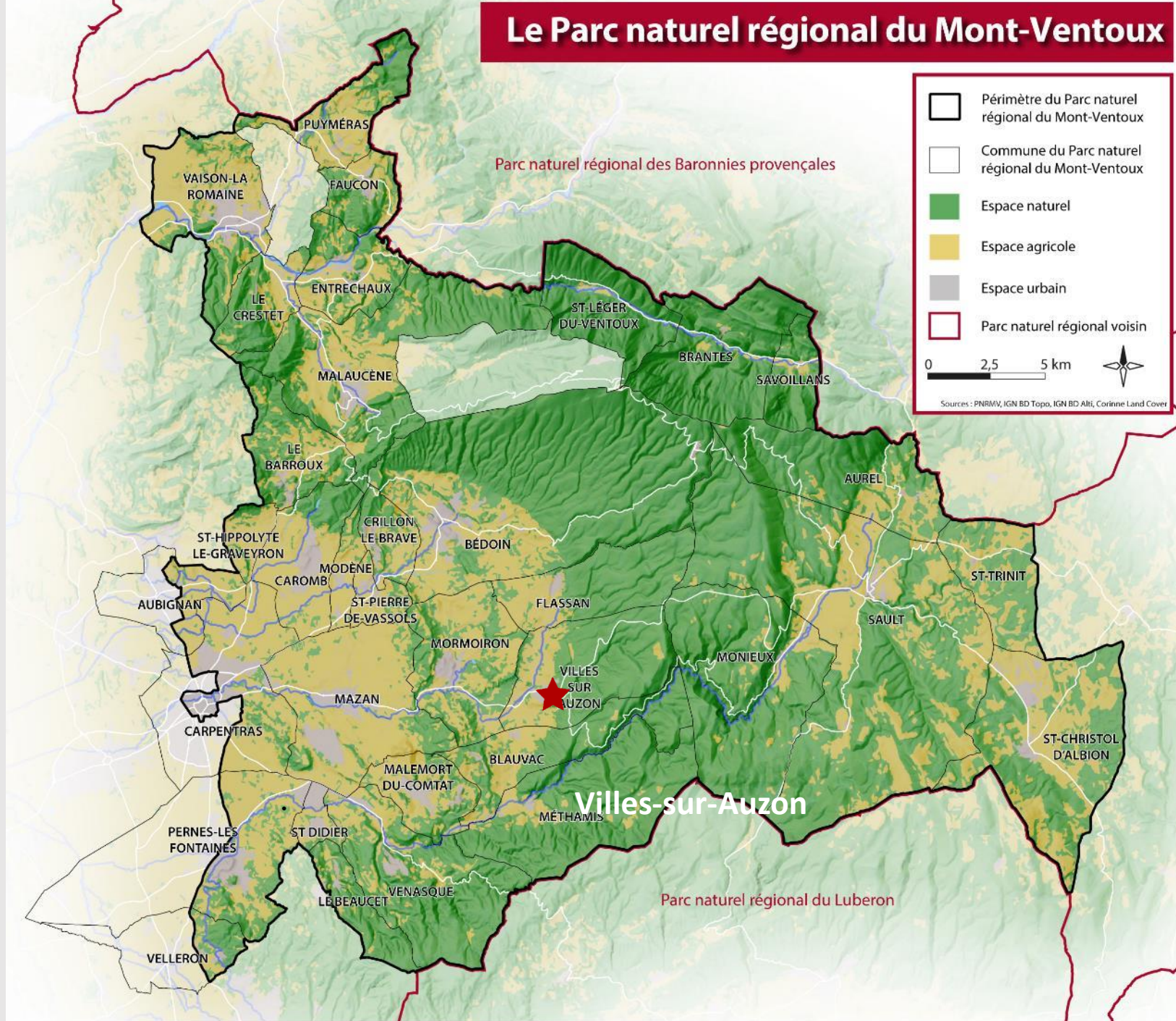
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Villes-sur-Auzon

1 287 habitants (2017)

2 708 ha

Maire depuis 2014 : Frédéric Rouet





Réalisations de la commune pour le TEN



- *Zéro phyto* sur toute la commune depuis 2017
- Création d'un site d'escalade naturel avec étude environnementale pour réduire l'impact sur la faune et la flore.
- Création d'un parking de 100 places arboré au sol non-artificialisé dans le centre du village
- Réfection du réseau d'eau des fontaines pour les jardins ancestraux du quartier des Pous Deforo (*Puits de Dehors*)
- Incitation des habitants à végétaliser les extérieurs des maisons au centre du village.
- Chantier participatif de végétalisation
- Projet de jardins familiaux et partagés
- D'autres projets sont en cours de réalisation



« Le Cimetière Jardin » de Villes-sur-Auzon

► Le passage au Zérophyto

Une action du parc/SMAEMV depuis 2012

à laquelle la commune de Villes sur Auzon a participé dès le départ

OBJECTIFS

► Préparer le passage des collectivités au « zérophyto » en 2017

Former les agents, sensibiliser les élus

Organisation de Journées techniques

3 sessions de formation 2012 > 2015 > 2016

Formateurs : >FREDON PACA >LPO PACA >DDAPEV

► A partir de 2017, appliquer le « zérophyto » sur des zones PILOTE

Former les agents, sensibiliser les élus

Une année de mise en place du « zérophyto » dans les communes

2018, un CONSTAT : un site sensible, le CIMETIERE

L'IDEE : Végétaliser 4 cimetières PILOTE



« Le Cimetière Jardin » de Villes-sur-Auzon

Un CONSTAT

Après une année d'application de la réglementation « zérophyto »

► **Il reste un espace public où l'application de la réglementation reste problématique, le cimetière.**

Il est, en effet, difficile de demander aux familles endeuillées de tolérer la présence d'une flore spontanée envahissant inter-tombes, allées et tombes délaissées, une végétation sauvage alors perçue comme un signe d'abandon et d'irrespect envers les défunts.

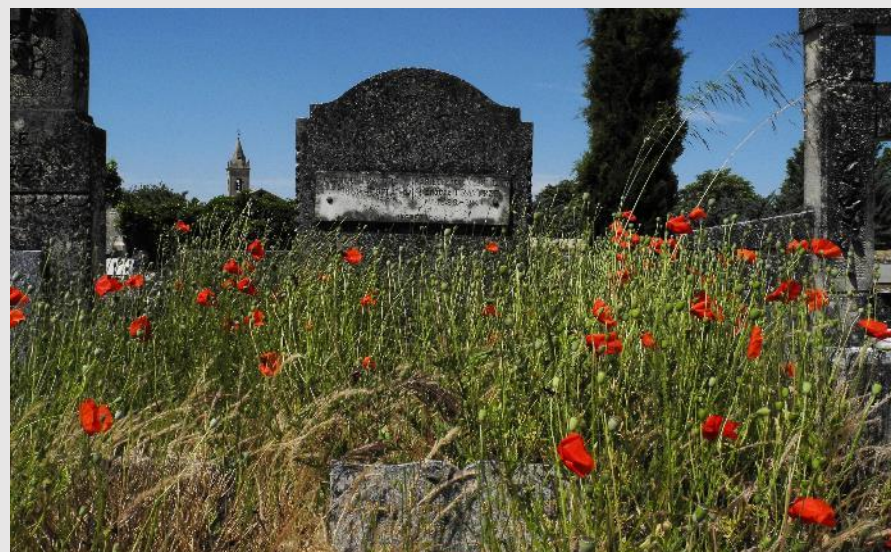
L'IDEE

Faire du cimetière un jardin

► *Fleurir devient alors une alternative aux produits phytosanitaires dans les cimetières.*

La fleur doit, en effet, prendre la place de la « mauvaise herbe »...

Et quoi de plus normal dans un cimetière !



« Le Cimetière Jardin » de Villes-sur-Auzon



Un peu d'histoire

La symbolique du végétal dans les cimetières

1800, Mémoires sur les funérailles et les sépultures, Joseph Girard : « On y aménagera des sentiers où la mélancolie ira promener ses rêveries, ils seront ombragés par des cyprès, des peupliers au feuillage tremblant, par des saules pleureurs dont la traînante chevelure nous peint l'abandon et le désordre de la douleur. Ces lieux deviendront un terrestre Elysée où l'homme fatigué des chagrins de la vie ira se reposer ... »

Suite à la Révolution française, un mouvement hygiéniste déplace les cimetières, considérés comme des foyers d'insalubrité, hors des villes. Les lieux sélectionnés sont des collines ventées, les cimetières sont alors fermés par un mur et sacralisés, ils sont aussi végétalisés !

« Le Cimetière Jardin » de Villes-sur-Auzon

Les OBJECTIFS - La METHODE

Réfléchir le cimetière dans sa globalité

- ▶ tel un **espace vert** appliquant la réglementation
« **Zérophyto** » en gestion différenciée
- ▶ mais également en tant que **site d'histoire** à fort potentiel patrimonial en en faisant un site de visite culturelle, de rencontre et de partage entre les habitants et les visiteurs
- ▶ et ce, bien évidemment, dans le respect de cet **espace de recueillement et d'apaisement**

On visitera alors le cimetière comme l'on ne peut s'empêcher de rentrer dans une église, à la recherche de fraîcheur, de quiétude et d'histoire.



« Le Cimetière Jardin » de Villes-sur-Auzon

Les ETAPES / octobre 2018 – octobre 2019

Accompagnement par le parc et un éco-paysagiste missionné à cet effet (Benoît DUPUY – Vert'Sens)

- 1 ► Une sollicitation du parc
- 2 ► Une 1^{ère} **réunion de présentation**, un accord pour la phase de valorisation patrimoniale du cimetière (qui n'est pas une obligation)
- 3 ► Un temps de rencontre avec les agents pour réaliser un **diagnostic des pratiques** d'entretien du cimetière et de la commune
- 4 ► La **caractérisation des différents espaces** au sein du cimetière avec les élus et les agents
- 5 ► Des **préconisations**, le **plan de végétalisation** par l'éco-paysagiste
- 6 ► Le **choix des végétaux** avec les élus et les agents
- 7 ► La **formation des agents** sur les chantiers de végétalisation (3 jours)
- 8 ► Un **appel à la population** pour la végétalisation
- 9 ► Une semaine de **chantiers de végétalisation** :
//lundi, mardi, jeudi avec les agents //jeudi avec les scolaires (3 classes) //vendredi, samedi avec les habitants (102 participants sur les 2 journées)
- 10 ► Un **suivi** des plantations parc / commune – 2020-21
- 11 ► Un **suivi** du retour de la biodiversité avec l'école - 2021



« Le Cimetière Jardin » de Villes-sur-Auzon

Une valorisation patrimoniale pour 2021

► Un inventaire, une expo sur la symbolique funéraire



LA PALME ET LE RAMEAU

Le palmier est un arbre de grande taille et de grande longévité. En plein désert, il offre ombre et fraîcheur, et symbolise pour les Hébreux la vieillesse de la terre arrosée.

Sur l'île de la Sicile, on trouve un arbre qui se nomme le palmier et qui se dit le palmier de la mort. Les grecs, puis les romains, ont utilisé le palmier pour les funérailles. On le trouve aussi en Égypte et dans les pays du Levant. On le trouve aussi dans les pays du Nord-Ouest de l'Europe.

Le palmier et le rameau sont des symboles. On associe cependant ces deux symboles à la mort. Le palmier est un symbole de la vieillesse et de la mort. Le rameau est un symbole de la jeunesse et de la vie.



LA ROSE

La rose s'appelle la rose. Elle est associée à la beauté et à la jeunesse, au printemps et au printemps. Cependant, elle peut aussi être une fleur de mort. Elle est associée à la mort et à la vie. Elle est associée à la mort et à la vie. Elle est associée à la mort et à la vie.

Dans les symboles, la rose fait référence à la mort et à la vie. Elle est associée à la mort et à la vie. Elle est associée à la mort et à la vie.



LE PAVOT

Le pavot est un symbole de la mort et de la vie. Il est associé à la mort et à la vie. Il est associé à la mort et à la vie. Il est associé à la mort et à la vie.

Le pavot est un symbole de la mort et de la vie. Il est associé à la mort et à la vie. Il est associé à la mort et à la vie. Il est associé à la mort et à la vie.



Le cimetière Jardin

1800, Joseph Girard, *Mémoires sur les funérailles et les sépultures.*
« On y aménagera des sentiers où la mélancolie ira promener ses rêveries, ils seront ombragés par des cyprès, des peupliers au feuillage trombant, par des saules pleureurs dont la trainante chevelure nous peint l'abandon et le désordre de la douleur. Ces lieux deviendront un terrestre Élysée où l'homme fatigué des chagrins de la vie ira se reposer ... »

Cimetière de Villes sur Auzon

Zérophyto

Un choix de la commune

Depuis le 1er janvier 2017, la commune de Villes sur Auzon applique la réglementation nationale « Zérophyto » qui interdit l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et de la voirie communale. C'est là une volonté de la municipalité de s'orienter vers une gestion plus écologique, vers un espace de vie plus sain et plus responsable vis-à-vis des générations à venir.

Le cimetière, un espace public à part

Il est cependant un espace public où l'application de la réglementation reste problématique : le cimetière. Difficile, en effet, de demander aux familles endeuillées d'accepter la présence d'une flore spontanée envahissant inter-tombes et allées, une végétation sauvage alors perçue comme un signe d'abandon et d'irrespect envers les défunts.

Faire du cimetière un jardin

Fleurir, une alternative aux herbicides

Passer au « Zérophyto » dans un cimetière se fait alors par la végétalisation, le fleurissement. L'objectif est ici d'empêcher la pousse des adventices en couvrant, au fil du temps, le sol d'une végétation choisie et adaptée à notre climat. La fleur prend ainsi la place de la « mauvaise herbe » dans les endroits où le désherbage mécanique ne peut être fait.

Une invitation au fleurissement

Tout en étant public, le cimetière abrite une parcelle sensible et privée de nos vies. C'est pour cette raison que la végétalisation du cimetière se fait avec les habitants de la commune, dans le respect du site, des familles et la perspective d'un partage entre les générations.

Lieu d'histoire et de mémoire

Le choix de la valorisation culturelle

Suite à la Révolution française, les cimetières sont déplacés pour des questions d'hygiène à la périphérie des villes et des villages. C'est une page blanche qui s'offre alors à une société en reconstruction et en quête de reconnaissance. Les grandes allées sont investies par la haute société, des communs sont aménagés pour le peuple.

L'on meurt donc comme l'on a vécu dans le faste ou la pauvreté, la ville des morts reflète alors la ville des vivants. Les épitaphes, le statuaire, la symbolique funéraire sont là pour montrer et partager sa peine, pour accompagner le défunt, mais également pour porter le souvenir du nom et des hommes, ils sont là pour être vus. C'est dans ce sens que le cimetière est un espace d'histoire et de mémoire, un espace public à partager comme lieu de recueillement et de culture.

L'idée est de faire du cimetière un jardin, un lieu de recueillement, d'apaisement, mais également, un espace de mémoire et de culture. On visitera ainsi le cimetière comme l'on ne peut s'empêcher de rentrer dans une église, à la recherche de fraîcheur, de quiétude et d'histoire.

*Lorsque la fleur prend la place de l'herbe folle
et que la pierre commence à raconter l'histoire des hommes ...*



« Le cimetière Jardin » de Villes sur Auzon

BILAN

- ▶ **497 plants** plantés par les habitants de Villes sur Auzon
- ▶ Coût des plants **1 998 €**
- ▶ **1 semaine de chantier** de plantation
- ▶ Participation de **58 élèves**, de **102 habitants** sur 2 jours
- ▶ Deux panneaux de présentation de l'action
- ▶ Présence et **participation des agents** à toutes les étapes
- ▶ Une **grande implication de l'équipe municipale**
- ▶ Une valorisation patrimoniale pour 2021



La pollution lumineuse

Évolution de la pollution lumineuse en Europe.

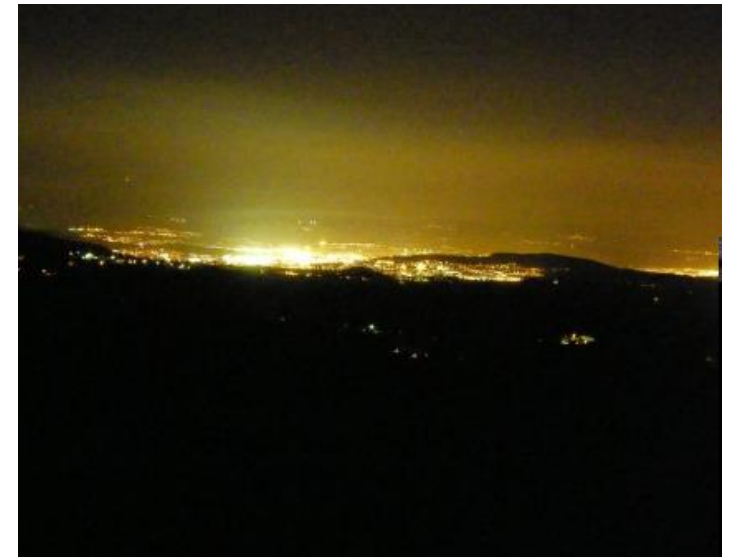
1992



2012



Lorsque nous passons le col des Abeilles en venant de Sault la plaine de Carpentras ressemble à ceci



Protéger la biodiversité

Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique. Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore. Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.

Les insectes

La disparition des insectes comme les coléoptères et les chauves-souris (38 % en dix ans), est largement attribuée à la pollution lumineuse, qui a doublé en vingt-cinq ans.

Les oiseaux



Dès la fin de la saison de reproduction, les oiseaux s'engraissent puis partent en direction de leurs zones d'hivernage. Ce phénomène, appelé migration, comporte deux ingrédients majeurs, l'orientation à partir notamment des étoiles et la gestion de leur réserve de graisse. Les 2/3 des oiseaux migrateurs se déplacent de nuit en s'orientant avec les étoiles.

Le flot de lumière entraîne une déviation de leur trajectoire. Il peut causer leur mort par collision directe avec des obstacles (c'est ainsi que les insulaires ramassaient les oiseaux tombés aux pieds des phares) ou encore créer une mort par épuisement des individus. Très sensibles aux stimulations optiques soudaines, ils sont sans cesse déroutés de leur axe migratoire originel et finissent par manquer de « carburant » pour terminer leur voyage. 1 gramme de graisse leur permet d'avoir 100 km d'autonomie.



Insectes morts grillés par la chaleur de la lampe

Enjeux pour la santé humaine

L'alternance jour-nuit est essentielle pour toute espèce. Et l'homme n'échappe pas à cette règle. L'homme est un être diurne, qui a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. La nuit est un moment particulièrement important, car nous synthétisons alors de la mélatonine

La lumière a un effet inhibiteur sur cette sécrétion, perturbant les rythmes de l'organisme et toutes les fonctions Kées, provoquant par exemple des troubles du sommeil.



La mélatonine est un antioxydant dont les bienfaits seraient multiples : anti-vieillessement, freine le développement des tumeurs, stabilise la tension, maintient la libido...

Exemple à Villes sur Auzon d'une lanterne dont une face a été obscurcie pour limiter l'éclairage dans une chambre

Sécurité routière

Une étude du ministère belge des transports de 2002. Elle porte sur les routes et auto-routes. Elle montre l'absence de corrélation entre éclairage et accidentologie. Les accidents sont plus nombreux entre minuit et 4h du matin. Au-delà, ils diminuent brutalement, alors qu'il fait toujours nuit. La corrélation doit être cherchée avec la fatigue, et la prise de substances, chez les conducteurs de cette tranche horaire.

Les résultats de cette étude ont été confirmés en France, avec l'expérimentation forcée de l'extinction sur certaines voies (budgets ne permettant plus l'entretien (A16), ou vol de câble (A15). D'où la décision spectaculaire de ne pas rétablir éclairage sur ces axes, et de le supprimer sur 130 km de voies rapides d'île de France (article du Parisien).



Enjeux sécuritaires

Sécurité des personnes et des biens

La majorité des cambriolages a lieu le vendredi après-midi. A priori ce sont des données de compagnies d'assurance, non publiques... Une publicité nous dit que le pic est entre 14h et 16h.

Il y a par exemple le cas d'une commune en Essonne (Boissy-le-Cutté), où la Maire ayant mis en pratique l'extinction pour limiter les tapages nocturnes, a été menacée par téléphone, a vu la façade de sa maison taguée, par la petite délinquance locale : cette délinquance réclamait l'éclairage...

Une autre commune de l'Essonne (Cerny) a avancé l'extinction, pour que les groupes bruyants se dispersent plus tôt...

Le commandant de gendarmerie locale était hostile par rapport au projet d'extinction en pensant que la délinquance augmenterait. Un an plus tard il a constaté qu'au contraire Villes sur Auzon était devenu un village très calme sans problèmes particuliers d'incivilité. Il est même venu affirmer au cours d'une réunion publique destinée aux maires du secteur les bienfaits de cette initiative.



Pensez-vous qu'un lampadaire va intervenir ?! 😊

Effet de la pollution lumineuse sur le ciel nocturne



En zone rurale, sans éclairage public



En zone urbaine, avec éclairage public

Il y a un observatoire à Blauvac, village voisin.

Enjeux financiers de l'extinction partielle de l'éclairage public

En France, l'éclairage public est un poste de dépenses conséquent puisqu'il représente près de 50 % de la consommation d'électricité d'une commune (source ADEME), soit environ 20 % du budget énergie. Réduire cette consommation répond à plusieurs impératifs : économiser l'électricité, diminuer les coûts, limiter les émissions de gaz à effet de serre et réduire les impacts de la pollution lumineuse sur l'environnement nocturne.

A Villes sur Auzon, commune de quelques 1300 habitants l'éclairage public est éteint pendant 5 heures en fin de nuit depuis 2014.
Le montant économisé la première année a été de l'ordre de 4346 € TTC

Le remplacement d'une grande partie des luminaires les plus gourmands en énergie par des LEDS a entraîné une économie supplémentaire de l'ordre de 2346 €

L'économie totale annuelle entre 2014 et 2019 a été de 7000 € environ

La commune possède un parc de 240 points lumineux, dont 60 % sont actuellement des LED.

Quelques textes de loi

L'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses reprend les obligations de l'arrêté du 25 janvier 2013 abrogé par l'arrêté du 27 décembre 2018, et les complète en étendant son champ à toutes les installations d'éclairage défini à l'article R. 583-1 et ajoute aux prescriptions de temporalité des prescriptions techniques.

Pour la temporalité, l'arrêté du 27 décembre 2018 reprend les plages horaires existantes mais précise un certain nombre de cas particuliers sur la temporalité :

Les lumières éclairant le patrimoine et les parcs et jardins accessibles au public devront être éteintes au plus tard à 1 h du matin ou 1 h après la fermeture du site ;

les éclairages intérieurs de locaux à usage professionnel doivent être éteints une heure après la fin d'occupation desdits locaux ;

les éclairages des vitrines de magasins de commerce ou d'exposition sont éteints au plus tard à 1 heure ou une heure après la fin d'occupation desdits locaux si celle-ci intervient plus tardivement. Ils peuvent être allumés à partir de 7 heures ou une heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt ;

les parkings desservant un lieu ou une zone d'activité devront être éteints 2 h après la fin de l'activité, contre 1 h pour les éclairages de chantiers en extérieur ;

les éclairages extérieurs destinés à favoriser la sécurité des déplacements, des personnes et des biens, liés à une activité économique et situés dans un espace clos non couvert ou semi-couvert, sont éteints au plus tard 1 heure après la cessation de l'activité et sont rallumés à 7 heures du matin au plus tôt ou 1 heure avant le début de l'activité si celle-ci s'exerce plus tôt.



Merci ...